



**Eau
du Bas
Livradois**
Syndicat intercommunal

SIAEP du Bas Livradois
218 rue de la Mairie
63590 AUZELLES
04 73 72 20 72
syndicatbaslivradois@orange.fr

**COMITÉ SYNDICAL DU
SIAEP DU BAS LIVRADOIS**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 23 FÉVRIER 2026 à 19h30**

Le 23 Février 2026 à 19 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à Auzelles, sous la présidence de Mme Marie Laure NUNES.

Date de convocation du Comité Syndical : le 10 Février 2026.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical, elle présente les excuses des délégués absents, remercie les délégués présents, les vice-présidents, le personnel du syndicat et Mr BARRAND Bernard (ingénieur), de leur présence.

Présents : Mmes et Mrs NUNES Marie Laure - DUGNAS Sébastien - BONNET Christian - MARSEILLÈS Françoise - FONLUPT Alexandre - RIGOLET Denis - REDON Norbert - DAILHOUX Éric - CALLY Dominique - RICHARD Jean Claude - HEUX Christian - MEUNIER Jean Philippe - REDON Michel - PIALOUX Yves - MAISTRELLO Bruno - VIENNE Sylvie - COUPAT Mickaël - MASSACRIER Marc - POINTUD Serge - BERTRIX Bernard - BRUT Jérôme - ESPEIL Michel - CHALARON Nicolas - PEYRET CHABRIER Mireille

Représentés : Mmes et Mrs ROSSI Émilie par COUPAT Mickaël - DESMARET Jean Luc par DAILHOUX Éric - JUILLES Anne Sophie par NUNES Marie Laure

Absents : Mmes et Mrs CHOUVY Philippe - CHAMPION Olivier - PAGES Patrice - MONTI Christian - CHAMPEIX Sébastien - AUZANNEAU Martine - RODARIE Stéphane

Secrétaire de séance : Mr DAILHOUX Éric

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres votants : 27

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte, désigne M. DAILHOUX Éric, secrétaire, et invite l'Assemblée à examiner l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

II - Travaux

- 1) Le point sur les travaux
- 2) Choix d'un maître d'œuvre pour programme de travaux 2026 - 2027
- 3) Actualisation du choix d'un maître d'œuvre pour programme de travaux 2019 - 2020, travaux canalisations dans le Bourg de Domaize
- 4) Achat de terrains
- 5) Approbation de convention avec la Commune d'Auzelles

III - Personnel

- 1) Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée
- 2) Embauche d'un agent titulaire

IV - Finances

- 1) Examen et vote du Compte Financier Unique 2025
- 2) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- 3) Vote du budget primitif 2026

V - Questions diverses

I - PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Il est approuvé à l'unanimité sans observation.

II - TRAVAUX

1) Le point sur les travaux.

Madame la Présidente donne la parole à M. BARRAND pour faire un point rapide sur les travaux en cours :

- Pour le programme 2024-2025, l'entreprise ROUX a commencé début novembre 2025, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, du réservoir de la Ganille au chemin de la Bernardie sur la commune d'Auzelles. Les travaux sont finis depuis quinze jours. La réfection de la route est faite et celle-ci est réouverte. Il n'y a pas eu de problème pour ce chantier.
- Concernant les travaux de télégestion pour le programme 2023-2024, l'entreprise Eiffage a commencé les travaux mi-décembre. Il y a une partie administrative un peu longue avec les demandes à l'agence des fréquences et des délais dans la commande du matériel.

2) Choix d'un maître d'œuvre pour travaux programme 2026 - 2027

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de procéder à la passation du marché de maîtrise d'œuvre selon les dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique pour la réalisation de travaux de renouvellement de son réseau d'eau potable, entre le chemin de la Bernardie et celui du Moulin du Bost, sur la commune d'Auzelles, suite à une première partie de travaux réalisés entre la Ganille et le chemin de la Bernardie.

Elle propose que ce marché soit passé avec la Société SECAE selon les dispositions de l'offre qu'elle a reçue de ce service et qu'elle présente à l'assemblée.

Elle précise que les missions confiées au maître d'œuvre comporteront les éléments de mission précisés ci-dessous, dont le contenu est défini aux articles R2431-1 et suivants du Code de la Commande Publique et seront réalisées conformément au cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 : études d'avant-projet, études préliminaires, y compris, dossier de demande de subvention (AVP / EP), assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires, direction de l'exécution des travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de confier à la Société SECAE la prestation de maîtrise d'œuvre des travaux ci-dessous, selon les propositions qui viennent de lui être présentées : sur la commune d'Auzelles, renouvellement du réseau AEP entre le chemin de la Bernardie et le Moulin du Bost, pour un montant de 17 150.00 Euros HT., autorise Madame la Présidente à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

M. COUPAT :

Ces travaux se feraient à quelle époque ? En mai ou juin, ce serait mieux qu'en décembre. Parce que là, les enrobés, ça passe encore mais les accotements ne sont pas bien beaux.

Madame la Présidente :

Quand l'entreprise choisie sera disponible.

3) Actualisation du choix d'un maître d'œuvre pour programme de travaux 2019 - 2020, travaux canalisations dans le Bourg de Domaize

Madame la Présidente rappelle qu'une délibération a été adoptée le 25 Février 2019 pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Domaize.

Ce marché a été passé avec la société SECAE, selon les dispositions de l'offre qu'elle a reçue de ce service et qu'elle a présentée à l'assemblée, pour un montant de 10 000.00 €.

Elle explique que la somme de 4 000.00 € a déjà été versée à la société SECAE le 15 Décembre 2020, bordereau 54, mandat 578 et que ce versement constitue un premier acompte pour l'avant-projet (AVP).

Elle précise que la mission du maître d'œuvre s'est arrêtée là, car la commune de Domaize n'a plus souhaité à ce moment réaliser ses travaux d'assainissement et que les travaux de la commune et du SIAEP devaient se faire en même temps, raison pour laquelle la commune de Domaize avait sollicité le Syndicat du Bas Livradois pour le renouvellement des conduites d'eau.

Elle précise que la commune de Domaize souhaite reprendre ses travaux, et que si ces travaux reprennent, les travaux de canalisations du SIAEP continueront aussi et que la mission de maîtrise d'œuvre va donc se poursuivre.

Madame la Présidente souhaite donc actualiser la délibération adoptée le 25 Février 2019; il restera à régler à la société SECAE la somme de 6 000.00 € pour les missions suivantes : assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), visa (VISA), direction de l'exécution des travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOR).

Elle demande aux membres du Conseil Syndical s'ils sont d'accord pour cette réactualisation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de confier à la Société SECAE la suite de la prestation de maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable dans le Bourg de Domaize, pour un montant restant à régler de 6 000.00 Euros HT.

Madame la Présidente :

M. CALLY, est-ce que la commune de Domaize prévoit de faire la 2^e tranche de travaux ? Car le syndicat n'est pas concerné par la 1^{ère} tranche de travaux mais par la 2^e tranche, si.

M. CALLY :

Nous n'avons fait qu'une seule demande de subvention pour l'ensemble des travaux. Il y a des demandes de passage en terrain privé, ce qui est un peu long.

4) Achat de terrains

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que les locaux du Syndicat commencent à être trop petits pour ranger tout l'outillage, que les bureaux et salle de réunion sont un peu à l'étroit, que le Syndicat ne dispose pas de terrains pour entreposer divers matériels et qu'il faudrait certainement acheter des terrains et réaliser la construction d'un nouveau bâtiment.

Elle explique que M. et Mme DEHOVE Jean Marc vendent des terrains cadastrés section AZ numéro 241 et section AZ numéro 243, au bourg d'Auzelles, juste à côté du siège social du Syndicat.

Elle demande s'il ne serait pas judicieux pour le Syndicat d'acquérir ces parcelles cadastrées AZ 241 de 44 a 33 ca et AZ 243 de 47 a 27 ca, appartenant à M. et Mme DEHOVE Jean Marc, demeurant au lieu-dit Les Verts sur commune d'Auzelles.

La somme de 2 600.00 € TTC est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles AZ 241 et AZ 243 appartenant à M. et Mme DEHOVE Jean Marc demeurant Le Vert 63590 Auzelles, au prix de 2 600.00 € T.T.C., décide que le Siaep prendra en charge les frais de notaire et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

Madame la Présidente :

C'est bien un peu cher pour un terrain agricole. M. et Mme DEHOVE l'avaient acheté ce prix et ils ne veulent pas perdre de l'argent, ce qui peut se comprendre. Pour nous, c'est intéressant d'avoir le terrain juste à côté. Elodie Chantegrel de la communauté de commune ALF chargée du PLUI et Mme PLANE de la DDT m'ont assuré qu'en tant que collectivité, le syndicat pourrait construire.

M. COUPAT :

Est-ce qu'il faut compenser car on va prendre du terrain agricole ?

Madame la Présidente :

Non, pas besoin.

5) Approbation de convention avec la Commune d'Auzelles

Madame la Présidente présente une convention pour travaux communs avec la commune d'Auzelles, qui consiste en des travaux de busage du fossé sur le chemin du Château d'eau, allant du carrefour avec la RD 263 jusqu'au château d'eau.

Elle demande au Comité Syndical s'il est d'accord pour prendre cette convention.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention.

Madame la Présidente :

Moi, j'ai la double casquette : mairie et syndicat. Est-ce qu'un vice-président veut prendre la parole ? Non.

La commune d'Auzelles souhaite que le syndicat participe à l'achat des tuyaux car l'eau de la station se déverse dans le fossé. Mickaël peut peut-être expliquer.

M. COUPAT :

Moi aussi j'ai les deux casquettes. Le problème qui se pose, c'est quand il y a des lâchés d'eau de la station, le fossé se bouche avec les feuilles, les petites branches. L'eau passe par-dessus le fossé et coule jusqu'au bourg. Le but étant de canaliser cette eau avec des chutes d'eau.

Madame la Présidente :

Il y a combien de mètre Mickaël ?

M. COUPAT :

200 ml

Madame la Présidente :

La commune d'Auzelles ne peut refaire la voirie que si le fossé est busé.

M. COUPAT :

Oui, et aussi cela permettra d'élargir la route parce que les semis se bloquent et nous on doit aller les tirer avec le tracto de la commune.

M. CHASSAING :

Les camions se bloquent où le fossé est busé.

Madame la Présidente :

Il s'agit d'un montant prévisionnel. Les travaux se feront si et seulement si on a la subvention du département. On a aussi demandé la DETR mais nous ne sommes pas sûrs d'avoir quelque chose. Il y a combien de m³ qui sortent pendant les lavages ?

M. CHASSAING :

Il y a 50 m³ lors des lavages et lorsqu'il y a des problèmes électriques. Mais ce qui pose problème c'est quand il y a de la neige, des feuilles et des branches dans le fossé.

Madame la Présidente :

Quand le fossé sera busé, il n'y aura plus de problème.

M. CHASSAING :

J'espère. Il y a toute l'eau du chemin aussi.

Madame la Présidente :

Mickaël, qu'en penses-tu ?

M. COUPAT :

Cela peut se produire comme sur tous réseaux.

M. MEUNIER :

Vous allez buser jusqu'au Miodet ?

M. CHASSAING :

Il y a 20 ans, le syndicat a déjà payé pour buser les prés.

III - PERSONNEL

1) Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée

Madame la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de recruter un nouvel agent pour la filière technique, non permanent, suite à un accroissement temporaire d'activité.

Il propose de recruter un adjoint technique territorial contractuel, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Mars 2026 jusqu'au 31 Août 2026, renouvelable si nécessaire, sur un emploi non permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le nouvel agent sera chargé d'assurer l'ensemble des tâches du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement, non permanent, d'un agent, pour le poste d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée hebdomadaire de 35 heures et à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

2) Embauche d'un agent titulaire

Cette délibération n'a pas été prise dans la mesure où le candidat choisi sera un agent non titulaire.

V - FINANCES

1) Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Un exemplaire a été envoyé à chaque délégué, pour étude, en même temps que la convocation.

Il s'agit d'un document comprenant le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026.

La note de synthèse du Compte Administratif détaillé ci-dessous est présentée par Mr REDON Michel, Vice - Président.

Pour le fonctionnement, à la clôture de l'exercice de 2025, le compte administratif fait apparaître un résultat de 1 451 913.97 € se décomposant comme suit : 176 652.19 € (résultats de l'exercice 2025) + 1 275 261.78 € (résultats antérieurs).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2025

CHAPITRES	CA 2025
011 - Charges à caractère général	307 438.33 €
012 - Charges de personnel	338 616.74 €
014 - Atténuations de produits	70 371.00 €
022 - Dépenses imprévues	0.00 €

023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	248 108.53 €
65 - Autres charges de gestion courante	17 889.00 €
66 - Charges financières	1 890.98 €
67 - Charges exceptionnelles	2 407.08 €
TOTAL	986 721.66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2025

CHAPITRES	CA 2025
002 - Résultat antérieur	1 275 261.78 €
013 - Atténuations de charges	2 370.00 €
042 - Opérations d'ordre	122 563.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	1 037 220.42 €
75 - Autres produits de gestion courante	435.65 €
77 - Produits exceptionnels	784.78 €
TOTAL	2 438 635.63 €

A la clôture de l'exercice de 2025, le compte administratif fait apparaître un résultat de 226 851.57 € se décomposant comme suit : - 96 137.16 € (résultats de l'exercice 2025) + 322 899.57 € (résultats antérieurs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2025

CHAPITRES	CA 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 563.00 €
041 - Opérations patrimoniales	14 700.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	36 226.02 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	13 727.59 €
23 - Immobilisations en cours	391 568.70 €
27 - Autres immobilisations financières	3 904.25 €
TOTAL	582 689.56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2025

CHAPITRES	CA 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	322 988.57 €
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 108.53 €
041 - Opérations patrimoniales	14 700.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
13 - Subventions d'investissement	223 743.87 €
TOTAL	809 540.97 €

Le compte Financier Unique (CFU), formé par le regroupement du Compte de Gestion et du Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité.

2) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
a. <u>Résultat de l'exercice</u>	176 652.19 €
b. Dont Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif si déficit R 002 du compte administratif si excédent	1 275 261.78 €
d. Résultat à affecter : = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D 002)	1 451 913.97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	226 851.41 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 272 500.00 €
Besoin de financement = e + f	45 648.59 €
Affectation = d	1 451 913.59 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin en financement diminué du 1)	45 648.59 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	1 406 265.38 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Accord du Comité pour l'affectation à l'excédent reporté de la somme de 1 406 265.38 € et de 45 648.59€ en affectation en réserves R1068.

3) Vote du budget primitif 2026

La note de synthèse du budget est examinée par les membres du comité présents.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 047 000.00 €
012 - Charges de personnel	504 654.20 €
014 - Atténuations de produits	102 000.00 €
023 - Virement à la section investissement	500 000.00 €
042 - Opérations d'ordre	257 233.15 €
65 - Autres charges de gestion courante	61 000.00 €
66 - Charges financières	10 102.65 €
67 - Charges exceptionnelles	10 010.00 €
TOTAL	2 492 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
002 - Résultat antérieur	1 406 265.38 €
013 - Atténuations de charges	200.00 €
042 - Opérations d'ordre	129 192.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	955 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	430.00 €
77 - Produits exceptionnels	412.62 €
TOTAL	2 492 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 192.00 €
041 - Opérations patrimoniales	15 300.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	36 226.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	150 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	886 000.00 €
27 - Autres immobilisations financières	33 282.00 €
TOTAL	1 300 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	226 851.41 €
10 - Affectation du résultat en réserves	45 648.59 €
021 - Virement de la section d'exploitation	500 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 233.15 €
041 - Opérations patrimoniales	15 300.00 €
13 - Subventions d'investissement	254 966.85 €
TOTAL	1 300 000.00 €

Après examen, le budget est voté à l'unanimité.

VI - Questions diverses

M. ESPEIL :

Est-ce que vous avez fait une provision pour le futur bâtiment ?

Madame la Présidente :

Non, pas encore.

Madame la Présidente lève la séance à 21 heures 10, en remerciant les délégués et autres personnes présentes.

Auzelles, le 22 Juin 2026



La Présidente

Marie Laure NUNES

Le Secrétaire

Éric DAILHOUX